

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues

Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	8
Présents	35	Absents non représentés :	4
VOTANTS			43

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des fêtes à Althen des Paluds, le 03 février 2025, après convocation légale reçue le 28 janvier 2025, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents : M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, M. Fulgencio BERNAL, Mme Carine BLANC-TESTE, M. Daniel BOCCABELLA, Mme Nadège BOISSIN, M. Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, Mme Patricia COURTIER, Mme Aurélie DEVEZE, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Evelyne ESPENON, Mme Sylviane FERRARO, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Sandy GEIGER, Mme Chantal GONNET OLIVI, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Marc MOSSÉ, M. Christophe MOURGEON, M. Michel MUS, M. Bernard RIGEADE, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Thierry ROUX, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES, M. Gérôme VIAU.

Etaient Absents représentés : M. Laurent COMTAT, (pouvoir donné à M. Didier CARLE), M. Dominique DESFOUR (pouvoir donné à Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ), M. Samuel MONTGERMONT (pouvoir donné à M. Stéphane MICHEL), Mme Patricia NICOLAS (pouvoir donné à M. Jean BERARD), M. Guillaume PASCAL (pouvoir donné à Mme Aurélie DEVEZE), Mme Valérie PEYRACHE (pouvoir donné à Mme Aurélie VERNHES), M. Jean-Claude RUSCELLI (pouvoir donné à M. Daniel BOCCABELLA), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS).

Etaient Absents non représentés : Mme Valérie BOURRIQUET-TELLENE, Mme Cindy CLOP, M. Patrice DE CAMARET, Mme Christelle PEPIN.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération : M. Gérôme VIAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Adoption du règlement intérieur de la Commission Indemnisation Amiable
Travaux Avenues d'Avignon et Achille Maureau**

Monsieur Cyrille GAILLARD, Vice-président, indique à l'assemblée que :

VU le programme de travaux des avenues d'Avignon et d'Achille Maureau, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération les Sorgues du Comtat,

VU la délibération N° : DE/46/5.2/16.12.2024-5 du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2024, autorisant la mise en place d'un dispositif de soutien aux commerçants visant à la création d'une commission d'indemnisation amiable du préjudice subi (pertes d'exploitation).

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le :

CONSIDERANT que cette commission d'indemnisation amiable des commerçants a pour objet d'instruire les demandes d'indemnisation susceptibles d'être présentées par toute entreprise riveraine des travaux décrits ci-dessus et subissant une baisse d'activité et une perte de marge brute du fait desdits travaux,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Communautaire d'approuver le règlement intérieur de cette commission visant à définir les conditions d'indemnisation,

VU le règlement annexé ;

Le Conseil Communautaire,

Monsieur Cyrille GAILLARD, Vice-président, entendu,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le règlement intérieur de la commission d'indemnisation amiable (C.I.A.) liée aux travaux sur les Avenues d'Avignon et d'Achille Maureau annexé à la présente note,

AUTORISE le Président, ou en son absence un des Vice-présidents, à le signer,

PRECISE que le règlement ne pourra être modifié qu'en étant soumis à nouveau à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Gérôme VIAU,
Le Secrétaire de séance



Christian GROS
Président de la Communauté D'Agglomération
Les Sorgues du Comtat

